

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1889

29 septembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|-----------------------------------------------|-------|-------------------------------------------|-------|
| Advantage Communication S.A. | 90656 | Mistimee Holding S.A. | 90652 |
| Asia Capital Investments S.à r.l. | 90655 | NESTOR Investment Management S.A. | |
| Asia Capital Investments S.à r.l. | 90655 | | 90650 |
| Asia Capital Investments S.à r.l. | 90655 | Nexcentrica Investments Sàrl | 90659 |
| Bois Fleuri S.A. | 90659 | Osten S.A. | 90655 |
| Compagnie Financière du Lion d'Argent | | Osten S.à r.l. | 90655 |
| S.A. | 90649 | Parc Capital (Grenada) S. à r. l. | 90657 |
| Corallia | 90659 | Patron Investments II S.à r.l. | 90662 |
| DMF Partners Holding S.A. | 90652 | Pendragon Holding S.A. | 90654 |
| E.I.B.L. S.à r.l., Espace Immobilier et Bâti- | | Peninsula Property Development S.à r.l. | |
| ments Lux | 90671 | | 90663 |
| Esaf International Management | 90658 | Perfume Holdings S.à r.l. | 90626 |
| Espace Immobilier et Bâtiments Lux Sàrl | | Prairie Management S.A. | 90651 |
| | 90671 | Prestige Immobilier | 90662 |
| Euro Participations et Investissements S.A. | | Private Equity Capital Germany (GP) S.à | |
| | 90654 | r.l. | 90654 |
| Expérience Holding S.A. | 90658 | ProLogis France CII S.à r.l. | 90657 |
| Expérience Holding S.A. | 90658 | ProLogis France XXXII S.à r.l. | 90657 |
| Finca Holding S.A. | 90658 | Provimentum I S.A. | 90650 |
| FinSole S.A. | 90657 | P&S East Growth Luxembourg Sicar SCA | |
| G.C. Matériel | 90656 | | 90650 |
| General Construction Consult S.à r.l. | 90656 | Red & Black Holdco S.à r.l. | 90659 |
| Haymarket Financial Luxembourg 2 | 90662 | San Angelo S.A. | 90672 |
| HC Investissements ESP S.à r.l. | 90653 | Seafar SA | 90653 |
| Howald Services S.A. | 90661 | Subcart S.A. | 90661 |
| Institut Mobilier Européen S.A. | 90659 | T & A Europe S.A. | 90653 |
| IP-Phyt-Food | 90662 | TARC Lux S.à r.l. | 90661 |
| Kikkolux S.à r.l. | 90658 | Telco Holding | 90661 |
| Kitza S.à r.l. | 90660 | Texfina S.A. | 90654 |
| LBREP II Gracechurch S.à r.l. | 90652 | Tyson International Holdings Sàrl | 90654 |
| LSF Loan Investments Holdings S.à r.l. ... | 90656 | Tyson International Holdings Sàrl | 90653 |
| LSF Loan Investments Holdings S.à r.l. ... | 90655 | Vimentum II S.A. | 90651 |
| Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A. | | Wichford Dandelion Holding S.à r.l. | 90660 |
| | 90652 | Wichford Ebony Holding S.à r.l. | 90660 |
| Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H. | 90651 | Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l. ... | 90660 |
| Melk Finance S.A. | 90653 | Wichford VGB Holding S.à r.l. | 90660 |

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.110,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.452.

In the year two thousand and nine, on the third of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared, for an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Perfume Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.452, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on January 31st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 dated April 24th, 2007 (the "Company"), the articles of association of which have been last amended pursuant a notarial deed of Maître Joseph Elvinger dated July 31st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 736 dated April 6th, 2009:

1. Perfume Holdings II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 138.125 ("Perfume Holdings II"), hereby duly represented by Mr Michel Thill, its manager, with professional address in Luxembourg, pursuant to a mandate granted by the board of managers of Perfume Holdings II on June 26, 2009; and

2. Fiduciara Centro Nord S.r.l., an Italian limited liability company with registered office in Via Duca d'Aosta 20, 50129 Florence (Italy), registered with the Florence Register of Companies and Tax Code n. 00265750471, VAT code N. 01490590484 ("FCN"), hereby duly represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, with professional address in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given on September 2nd, 2009.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Redesignation of the existing 23,100 Class A shares and 1,142 Class B shares into 23,100 "Class A Ordinary Shares" and 1,142 "Class B Ordinary Shares", the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares having such rights and features as set out in the articles of association as they are proposed to be amended and restated pursuant to item 8. hereof;

3. Reduction of the nominal value of the shares of the Company, being EUR 10.- (ten euro), to EUR 0.10 (ten euro cents), without decrease of the share capital, and splitting of the current 23,100 Class A Ordinary Shares and the current 1,142 Class B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 10.- each into, 2,310,000 Class A Ordinary Shares and 114,200 Class B Ordinary Shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each;

4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of up to EUR 91.2, so as to bring the share capital of the Company from its initial amount of EUR 242,420.- down to EUR 242,328.80, by way of the cancellation of 912 Class B Ordinary Shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, held by Fiduciaria Centra Nord S.r.l. and repayment of the amount of EUR 91.2, corresponding to the nominal value of the cancelled Class B Ordinary Shares to Fiduciaria Centra Nord S.r.l.;

5. Should Mr Giuliano Radice duly subscribe the prospected capital increase of the Company (the Transaction), increase of the share capital of the Company by an amount of up to EUR 186,782.20, so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of EUR 242,328.80 up to EUR 429,111.00, by way of the creation and issuance of up, 904,101 Class A Preferred Shares, 55,865 Class B Preferred Shares and 904,101 Class C Preferred Shares and the issuance of up to 3,650 additional Class A Ordinary Shares and 105 additional Class B Ordinary Shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each;

6. Should Mr Giuliano Radice not participate in the Transaction and consequently in replacement of item 5. above, increase of the share capital of the Company by an amount of up to EUR 186,781.70, so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of EUR 242,328.80 up to EUR 429,111.70, by way of the creation and issuance of up, 906,481 Class A Preferred Shares, 51-, 106 Class B Preferred Shares and 906,481 Class C Preferred Shares and the issuance of up to 3,650 additional Class A Ordinary Shares and 99 additional Class B Ordinary Shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each;

7. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 5. or alternatively item 6. above;

8. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company, except for the corporate object clause to reflect i.a. the above changes;

9. Statutory appointments; and

10. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

II. That Perfume Holdings II and FCN are the sole shareholders (the "Shareholders") of the Company;

III. That the Company's share capital is presently set at two hundred forty-two thousand four hundred twenty euro (EUR 242,420.-), represented by 23,100 (twenty-three thousand one hundred) Class A shares and 1,142 (one thousand one hundred forty-two) Class B shares, in registered form, having a par value of EUR 10.- (ten euro) each;

IV. That the Meeting representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital of the Company was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda;

V. That Mr Giuliano Radice will not participate to the Transaction; and

VI. That FCN will only vote 1,062 Class B Shares it owns in the Company in favour of the following resolutions, which together with the 23,100 Class A Shares, shall constitute a sufficient majority to pass the following resolutions.

Then, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions taken by the Meeting:

First resolution

The Meeting acknowledged that the Shareholders of the Company being represented at the Meeting have waived any rights they may have under the convening notices to the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolved to re-designate the existing 23,100 (twenty-three thousand one hundred) Class A shares and 1,142 (one thousand one hundred forty-two) Class B shares into 23,100 (twenty-three thousand one hundred) "Class A Ordinary Shares" and 1,142 (one thousand one hundred forty-two) "Class B Ordinary Shares", the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares being defined and having such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the "Articles") as they are proposed to be amended and restated hereinafter in the sixth resolution.

Third resolution

The Meeting resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company, being EUR 10.- (ten euro), to EUR 0.10 (ten euro cents), without decrease of the share capital, and to split the current 23,100 (twenty-three thousand one hundred) Class A Ordinary Shares and the current 1,142 (one thousand one hundred forty-two) Class B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, into 2,310,000 (two million three hundred ten thousand) Class A Ordinary Shares and 114,200 (one hundred fourteen thousand two hundred) Class B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

Fourth resolution

The Meeting resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of up to EUR 91.20 (ninety-one euro twenty cents), so as to bring the share capital of the Company from its initial amount of EUR 242,420.- (two hundred forty-two thousand four hundred twenty euro) down to EUR 242,328.80 (two hundred forty-two thousand three hundred twenty-eight euro eighty cents), by way of the cancellation of 912 (nine hundred twelve) Class B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, held by FCN and to subsequently repay the amount of EUR 91.20 (ninety-one euro twenty cents), corresponding to the nominal value of the cancelled Class B Ordinary Shares to its holder, namely FCN.

Fifth resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of up to EUR 186,781.70 (one hundred eighty-six thousand seven hundred eighty-one euro and seventy euro cents), so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of EUR 242,328.80 (two hundred forty-two thousand three hundred twenty-eight euro and eighty euro cents) up to EUR 429,110.50 (four hundred twenty-nine thousand one hundred ten euro and fifty euro cents) by way of the creation and issuance of up to 906,481 (nine hundred and six thousand four hundred eighty-one) Class A Preferred Shares, 51,106 (fifty-one thousand one hundred and six) Class B Preferred Shares and 906,481 (nine hundred and six thousand four hundred eighty-one) Class C Preferred Shares and the issuance of up to 3,650 (three thousand six hundred fifty) additional Class A Ordinary Shares and 99 (ninety-nine) additional Class B Ordinary Shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each.

The Meeting approved and accepted the subscription and payment for the 3,650 (three thousand six hundred fifty) new Class A Ordinary Shares, 99 (ninety-nine) new Class B Ordinary Shares, 906,481 (nine hundred and six thousand four hundred eighty-one) Class A Preferred Shares, 51,106 (fifty-one thousand one hundred and six) Class B Preferred Shares and 906,481 (nine hundred and six thousand four hundred eighty-one) Class C Preferred Shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. Thereupon, Perfume Holdings II, represented as stated here above, declared that it subscribed for (i) 906,481 (nine hundred and six thousand four hundred eighty-one) new Class A Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cent) each and (ii) 3,650 (three thousand six hundred fifty) new Class A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, and fully paid them up as follows:

a) With respect to the subscription of the 906,481 new Class A Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cent) each, Perfume Holdings II fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000,000.-, which was allocated as follows:

- an amount of EUR 90,648.10 to the share capital account of the Company; and
- an amount of EUR 9,909,351.90 to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) was as from the date of the Meeting at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

b) With respect to the subscription of the 3,650 new Class A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, Perfume Holdings II fully paid them up by way of a contribution in kind, consisting of an intercompany receivable it held against the Company.

The said contribution in kind of Perfume Holdings II to the Company was valued at EUR 30,934,226.- of which EUR 365.- was to be allocated to the nominal share capital account of the Company and the remaining EUR 30,933,861.- was to be allocated to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated as of the date of this deed and issued jointly by Perfume Holdings II and the Company, that Perfume Holdings II:

- was the legal and beneficial owner of an intercompany receivable (the PH II Receivable) having an aggregate value of EUR 30,934,226.- (thirty million nine hundred thirty-four thousand two hundred twenty-six euros) against the Company;
- had the full ownership of the PH II Receivable, which was, as of the date of the certificate, certain, payable and freely transferable;

- as of the date of the certificate, the aggregate nominal and fair market value of the PH II Receivable was of at least EUR 30,934,226.- (thirty million nine hundred thirty-four thousand two hundred twenty-six euros) against the Company; and

- the PH II Receivable had been contributed by Perfume Holdings II S. a r.l. to the Company in exchange for the issue by the Company of 3,650 Class A Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 0.10 each."

The said certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

2. Thereupon, FCN, represented as stated here above, declared that it subscribed for (i) 51,106 (fifty-one thousand one hundred and six) Class B Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, and (ii) 99 (ninety-nine) new Class B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each and fully paid them up by way of a contribution in kind, consisting of an intercompany receivable it held against the Company.

The said contribution in kind of FCN to the Company was valued at EUR 1,421,890.- (one million four hundred twenty-one thousand eight hundred ninety euros) and was allocated as follows:

1. With respect to the 51,106 (fifty-one thousand one hundred and six) Class B Preferred Shares: EUR 5,110.60 was to be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 562,166.- was to be allocated to the share premium reserve account of the Company; and

2. With respect to the 99 (ninety-nine) new Class B Ordinary Shares: EUR 9.90 was to be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 854,603.50 was to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated as of the date of this deed and issued jointly by FCN and the Company, that FCN:

- was the legal and beneficial owner of an intercompany receivable (the FCN Receivable) having an aggregate value of EUR 1,421,890.- (one million four hundred twenty-one thousand eight hundred ninety euros) against the Company;
- had the full ownership of the FCN Receivable, which was, as of the date of the certificate, certain, payable and freely transferable;

- certified that, as of the date of the certificate, the aggregate nominal and fair market value of the FCN Receivable was of at least EUR 1,421,890.- (one million four hundred twenty-one thousand eight hundred ninety euros) against the Company; and

- the FCN Receivable had been contributed to the Company in exchange for the issue by the Company of 99 Class B Ordinary Shares and 51,106 Class B Preferred Shares, having a nominal value of EUR 0.10 each."

The said certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

3. Thereupon, OI-PERFUME S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 143.581, duly represented by Mr Gustave Stoffel, conseiller économique, with professional address at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 2nd, 2009, declared that it subscribed for 906,481 (nine hundred and six thousand four hundred eighty-one) Class C Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cent) each and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000,000.-, which was allocated as follows:

- an amount of EUR 90,648.10 to the share capital account of the Company; and
- an amount of EUR 9,909,351.90 to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) was as from the date of the Meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Sixth resolution

The Meeting resolved to fully amend and restate the Articles without amendment of the corporate object clause, as a result of inter alia the above changes in the capital of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 1. Name.

There hereby exists a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Perfume Holdings S.à r.l." (the Company) governed by the present articles of association (the Articles) and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Object.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

3.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

3.4 The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

3.5 In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration.

The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 5. Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 429,110.50 (four hundred twenty-nine thousand one hundred ten euro and fifty euro cents) represented by 4,291,105 (four million two hundred ninety-one thousand one hundred five) shares (collectively, the shares, and individually, irrespectively of its class, a share), in registered form, having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

(i) 2,313,650 (two million three hundred thirteen thousand six hundred fifty) class A ordinary shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the Class A Ordinary Shares, and individually, a Class A Ordinary Share);

(ii) 906,481 (nine hundred six thousand four hundred eighty-one) class A preferred shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the Class A Preferred Shares, and individually, a Class A Preferred Share);

(iii) 113,387 (one hundred thirteen thousand three hundred eighty-seven) class B ordinary shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the Class B Ordinary Shares, and individually, a Class B Ordinary Share);

(iv) 51,106 (fifty-one thousand one hundred and six) class B preferred shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the Class B Preferred Shares, and individually, a Class B Preferred Share); and

(v) 906,481 (nine hundred six thousand four hundred eighty-one) class C preferred shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the Class C Preferred Shares, and individually, a Class C Preferred Share).

5.2 The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to the Shareholders, and individually, as a Shareholder.

5.3 Each holder of the Class A Ordinary Shares and/or the Class A Preferred Shares is referred to as a Class A Shareholder, and collectively with the other holders of Class A Ordinary Shares and/or Class A Preferred Shares, as the Class A Shareholders.

Each holder of the Class B Ordinary Shares and/or the Class B Preferred Shares is referred to as a Class B Shareholder, and collectively with the other holders of Class B Ordinary Shares and/or Class B Preferred Shares, as the Class B Shareholders.

Each holder of the Class C Preferred Shares is referred to as a Class C Shareholder, and collectively with the other holders of Class C Preferred Shares, as the Class C Shareholders.

5.4 Each share, irrespectively of its class entitles its holder to one vote.

5.5 The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, and the Class C Preferred Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

5.6 The Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Class C Preferred Shares (collectively, the Preferred Shares) shall have preferred dividend rights as hereinafter specifically provided and subject to the terms of any agreement from time to time entered into by and between the Shareholders. The Preferred Shares shall also have liquidation preferences as hereinafter specifically provided.

5.7 In case of distribution of Total Proceeds to Shareholders, whether by way of dividends or other distributions made to Shareholders, when permitted by Law, the Preferred Shares shall confer upon the holders thereof on a *pro rata* basis with respect to the number of Preferred Shares held in the share capital of the Company, the right to receive, in priority to the distribution out of the Total Proceeds to the holders of any other shares in the capital of the Company, out of the Total Proceeds of the Company available for distribution.

- first, an amount equal to the Total Investment made by any of such holders of the Preferred Shares in connection with its respective Preferred Shares; and

- thereafter, to the extent that, after payment of the above amount, there are still Total Proceeds available, an amount equal to the Preferred Return calculated on the Total Investment made by any of the holders of the Preferred Shares in connection with its respective Preferred Shares.

5.8 To the extent that, after payment of the amounts specified in article 5.7 above, there are still Total Proceeds available for distribution, each holder of Class A Ordinary Shares, and/or Class B Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, being hereafter collectively referred to as the Ordinary Shares) shall be entitled to:

- First, on a *pro-rata* basis with respect to the number of Ordinary Shares held in the share capital of the Company, an amount equal to the sum of (i) Euro 26.0 million and, if applicable, (ii) any additional amounts contributed or otherwise made available to the Company by any of such holders of Ordinary Shares in connection with its respective Ordinary Shares (such sum being referred to in the Articles as the Ordinary Shares Investment); and

- Thereafter, to the extent that, after payment of the above amounts, there are still Total Proceeds available, an amount equal to the Preferred Return calculated on its respective *pro-rata* portion of the Ordinary Shares Investment.

5.9 To the extent that, after payment of the amounts specified in article 5.7 and article 5.8 above, there are still Total Proceeds available, each Shareholder shall be entitled to a portion of the outstanding amount of the Total Proceeds available, on a *pro-rata* basis, with respect to their respective Ownership Percentage Ratio.

5.10 For the purpose of these Articles, the terms below shall have the following meaning:

Exit shall mean the transfer and/or the redemption of all of the shares held by the Shareholders and any other shares and/or securities of the Company to third parties in any way whatsoever (including by means of an IPO where the

Company is converted into the form of a company authorising the listing of its shares, or a liquidation) in accordance with any exit procedure agreed upon the Shareholders from time to time;

Ownership Percentage Ratio shall mean, with respect to any of the Shareholders, at any time, the number of shares held by a relevant Shareholder from time to time, expressed as a percentage of the total number of shares issued by the Company and outstanding as of such time;

Preferred Return shall mean the preferred rate of return equal to 8% compounded and accrued on a yearly basis;

Total Investment shall mean the sum of any amounts contributed or otherwise made available to the Company by any of the holders of Preferred Shares, as the case may be, including its respective pro-rata portion of the subscription price paid with respect to the Preferred Shares, provided, however, that for the purposes of such calculation, any amounts converted or contributed in kind by the Class B Shareholders (through a conversion and re-designation of existing ordinary shares and/or through a contribution in kind of existing receivables held against the Company) for the subscription to Class B Preferred Shares be disregarded; and

Total Proceeds shall mean the sum of all proceeds or cash dividends or other cash distributions or repayment of principal or payment of interest actually paid by the Company or third party purchasers to Shareholders during the term of the applicable investment in the Company until (and including) the Exit.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share of the Company confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

6.2 The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

6.3 Subject to the terms of any agreements entered into between the Shareholders of the Company from time to time, the Company shall have power to redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. Such redemption shall be carried out by an extraordinary general meeting of the Shareholder(s), voting in accordance with Article 11.7.

6.4 - Restrictions on the transfers of shares

For the purpose of these Articles:

"Transfer" shall mean to sell, contribute or otherwise transfer, in whole or in part, directly or indirectly, under any condition and in any way whatsoever (including by way of sale, issuance, merger, consolidation, spin-off, demerger, contribution or otherwise), in exchange of, or without, a consideration, whether monetary or non monetary; to pledge, create Liens, or encumber in any way, or to donate; and

"Lien" shall mean any mortgage, pledge, hypothecation, easement, usufruct, charge, assignment, deposit arrangement, encumbrance, security interest, lien, fiduciary assignment and any security or similar agreement or third party right or defect of title or restriction of any kind or nature whatsoever.

On any Transfer of shares, the transferee shall enter into a deed of adherence agreeing to be a party to any shareholders' agreement entered into from time to time by the Shareholders (hereafter referred to as the "Shareholders' Agreement") and to be bound by the terms and conditions of such Shareholders' Agreement as if it were a party thereto.

The Shareholders' Agreement may contain additional restrictions on the Transfer of shares,

(i) Lock-up

Each of the Shareholders shall not Transfer, in whole or in part, its shares in favour of any third party for a two (2) year period from the date of 3rd September, 2009 (hereafter referred to as the "Lock-Up Period"), unless the prior unanimous written consent of all the shareholders of the Company is obtained.

After the expiration of the Lock-up Period, shares may be transferred only subject to the following terms and conditions unless the prior unanimous written consent of all the Shareholders of the Company is obtained:

(ii) Right of first offer

Following the Lock-Up Period, each of the Class A and Class C Shareholders may Transfer all (and not less than all of) Shares, to any third party by applying the following procedure:

a) each of the Class A and Class C Shareholders, as the case may be (the "Transferring Party") may notify to the other Class A and Class C Shareholder, as the case may be (the "Non-Transferring Party") its intention to proceed with the Transfer.

b) The Non-Transferring Party will be entitled to submit to the Transferring Party a first firm, unconditional and binding offer (the "First Offer") for the purchase of all the shares by sending a written notice (the "First Offer Notice") within 10 (ten) Business Days (for the purposes of these Articles, a "Business Day" is a day other than a Saturday, Sunday or a day on which banking institutions in Luxembourg are authorized or obligated to close by law, executive order or any regulations specifically applicable to banking institutions) from the date of notification by the Transferring Party. In the First Offer Notice, the Non-Transferring Party shall indicate the offered price in cash for the purchase of all the shares in the Company of the Transferring Party, the date and place of completion of the Transfer and any further terms and conditions, it being understood that the Non-Transferring Party shall not request to the Transferring Party any representations and

warranties other than those provided for by applicable Law, including with respect to free and clear title over the shares in the Company;

c) In case the Transferring Party wishes to accept the First Offer, the following rules shall apply:

1) the Transferring Party shall have the faculty to notify in writing to the Non-Transferring Party its acceptance of the First Offer within 5 (five) Business Days from the date of receipt of the First Offer Notice;

2) the sale and purchase shall be completed within 10 (ten) Business Days from the date of delivery of the Transferring Party written notice above by adopting and executing of all the necessary transfer deeds, notifications and corporate registrations, before the competent authorities and entities, and at the time and place, indicated by the Non-Transferring Party in the First Offer Notice;

3) the Non-Transferring Party shall pay at completion to the Transferring Party the entire purchase price by way of transfer of immediately available funds on the bank account notified in due course by the Transferring Party; and

4) any cost, duty and transfer tax (including notary public's fees) relating to the sale shall be borne in equal portions by the Non-Transferring Party and the Transferring Party.

d) If the Transferring Party does not accept the First Offer Notice, or no First Offer Notice is submitted, and without prejudice of the Tag-along Right of the other Shareholders and of the Drag-along Right of the Transferring Party set forth under Paragraph 6.4(iii) hereof, the Transferring Party will be entitled to Transfer all, and not part of, the shares in the Company to a bona fide and unrelated third party (such third party, a "Prospected Purchaser") only if:

1) the price in cash offered by the Prospected Purchaser for the shares in the Company (the "Transferring Price") is at least 10% higher than the price offered by the Non-Transferring Party in the First Offer Notice, all other payment terms and financial conditions being equal; and

2) the cap to the liability of the Transferring Party under all agreements regulating the Transfer of such shares in the Company to the Prospected Purchaser is equal to or lower than 10% of the Transferring Price;

provided, however, that, without prejudice to the Tag Along Right of the other Shareholders and of the Drag-along Right of the Transferring Party set forth under Paragraph 6.4 (iii) hereof, the threshold under Paragraph 6.4 (ii)(d)(1) shall not apply in case the Non-Transferring Party has not submitted any First Offer Notice.

e) The Transferring Party shall keep the Non-Transferring Party reasonably informed and updated on the developments of the Transfer process providing it with a copy of any related correspondence, draft agreement or document relating to the negotiations with the Prospected Purchaser.

(iii) Tag-along and drag along rights

If the Transferring Party reaches a final and binding agreement with the Prospected Purchaser for the Transfer of the shares in the Company within 40 (forty) Business Days from the date of notification of its intention to proceed with the Transfer, it shall give notice to this extent to the Non-Transferring Party (the "Sale Notice") at least 15 (fifteen) Business Days before the agreed date for the Transfer of its shares in the Company, indicating the Transferring Price and the terms and conditions of the sale in accordance with Paragraph 6.4 (ii) (d).

Upon receipt of a Sale Notice, each of the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders) shall have the right to sell to the Prospected Purchaser all of its shares in the Company at the same price and on the same payment and other terms and conditions specified in the Sale Notice (the "Tag-along Right").

The Tag-along Right may be exercised by giving written notice of the exercise of such right (the "Tag-along Notice") to the Transferring Party, with copy to, inter alios, the Chairman, and to the other Shareholders, under penalty of forfeiture, within 10 (ten) Business Days following the receipt of the Sale Notice. In this case the Transferring Party shall procure that the Prospected Purchaser undertakes to purchase all of the shares of the Company of the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders) who have exercised the Tag-along Right.

If the Prospected Purchaser is not willing to purchase, in whole or in part, the shares of the Company in respect of which the Tag-along Right was validly exercised in accordance with the provisions of this article then no Shareholder shall Transfer its shares in the Company to the Prospected Purchaser.

Without prejudice to paragraph 6.4 (ii), in case the Prospected Purchaser is willing to purchase all of the shares in the Company, and provided that upon such sale the Non-Transferring Party may obtain, in light of the Transferring Price and the other conditions offered by the Prospected Purchaser, a Multiple of Money (i.e. a fraction, (x) the numerator of which shall be the Total Proceeds and (y) the denominator of which shall be the Total Investment, as defined under Article 5 above) (calculated with respect to the Preferred Shares only) equal to, or higher than, 2.5x (times two comma five), the Transferring Party will be entitled to force the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders) to, and such Shareholders shall, sell to the Prospective Purchaser all of their shares in the Company, together with all interests attached thereto (the "Drag-along Right") at the same terms and conditions offered to the Transferring Party by the Prospected Purchaser, by giving written notice (the "Drag-along Notice") to the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders) at least 5 (five) Business Days before the agreed date for Transfer of the shares in the Company.

If any of the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders) does not transfer its shares in the Company, or does not cause as the case may be its fiduciary to transfer

its shares in the Company, to such Prospected Purchaser, then the Transferring Party shall have the right to purchase from such Party, and such Party shall have the obligation to sell to the Transferring Party, all of its Equity at the same terms and conditions offered by the Prospected Purchaser.

In case of exercise of the Drag-along Right or the Tag-along Right, as the case may be, the sale by the relevant Shareholders of their respective shares shall be subject to the same terms and conditions (including but not limited to purchase price, representations, warranties and indemnification by the sellers and any collateral guarantees granted by the purchaser) negotiated and agreed by the Transferring Party with the prospective purchaser and listed in the Drag-along Notice or Tag-along Notice, and which the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders), where applicable, shall be bound to accept, provided that, the Transferring Party shall procure that:

a. without prejudice to the provisions of (ii) and (iii) hereof, the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders), receive at completion full payment of a purchase price not lower than the pro-quota price paid to the Transferring Party by way of transfer of immediately available funds on the Common Bank Account; and

b. the indemnification rights of the Prospective Purchaser vis-à-vis the Transferring Party will be granted by each of the Non-Transferring Parties and all the other Shareholders (including, for the sake of clarity, any Class B Shareholders), where applicable, on a pro-rata basis with respect to their respective Ownership Percentage Ratio sold by them, subject to any other limitation agreed by the Transferring Party and the Prospective Purchaser (e.g. de minimis, baskets, caps, survival, etc.);

c. the sale of the shares of the relevant Shareholders shall be completed within 15 (fifteen) Business Days from the date of exercise of the Drag-along Right or the Tag-along Right by adopting and executing of all the necessary transfer deeds, and corporate registrations, before the competent authorities and entities at the time and place indicated by the Transferring Party with 3 (three) Business Days prior notice.

(iv) Permitted Transfers

Each of the Shareholders may freely transfer all or part of its Shares owned by it to one of its Affiliates (the "Permitted Transfers") provided that: such Shareholder shall notify in writing to the other Shareholders its intention to proceed with a Permitted Transfer with at least 15 (fifteen) Business Days prior to the expected date of transfer;

For the purposes of this Articles,

"Affiliate" means with respect to any of the Shareholders, an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity, directly or indirectly, Controlling, Controlled by or under common Control with such Shareholder, it being understood that such term shall be deemed to include also any fund, partnership, investment vehicle or other entity (whether corporate or otherwise) established in any jurisdiction, which is managed or advised by such Shareholder.

"Control" (including the correlative meanings of the terms "Controlled by" and "under common Control with"), as used with respect to any person, means (i) the record or beneficial ownership, directly or indirectly (through one or more intermediates), of equity securities entitling such person to exercise, in the aggregate and on an "as converted" basis, more than 50% of the voting rights in such person, or (ii) the possession of the power to, directly or indirectly, (A) elect a majority of the board of directors (or equivalent governing body) of such person, or (B) direct or cause the direction of the management and policies of or with respect to such person, whether through ownership of securities, contract or otherwise.

(v) Furthermore, any transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 The Company is managed by a board of managers (the board of managers) consisting of 3 (three) members (collectively, the managers), of which (i) 2 (two) managers shall be appointed by the general meeting of the Shareholders upon proposal of a list of candidates by the Class A Shareholders, and designated collectively as the Class A Managers, and individually, as a Class A Manager and (ii) 1 (one) manager shall be appointed by the general meeting of the Shareholders upon proposal of a list of candidates by the Class C Shareholders, and designated as the Class C Manager.

7.2 The manager(s) need not be Shareholders of the Company.

7.3 Subject to the terms of any agreements entered into between the Shareholders of the Company from time to time, the managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 11.7. Subject to the terms of any agreements entered into between the Shareholders of the Company from time to time, the general meeting of Shareholders (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

7.4 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation.

8.1 Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of a Class A Manager and a Class C Manager or by the single signature of any delegate of the board of managers acting within the limits of his powers.

8.2 The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

8.3 The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman (the Chairman). It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

9.2 The board of managers shall meet when convened by the Chairman or any two managers.

9.3 Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

9.4 Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

9.5 Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

9.6 The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

9.7 The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.8 A majority of managers present in person, by proxy or by representative constitutes a quorum.

9.9 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

9.10 Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

9.11 Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented, provided that the following decisions may only be adopted by the board of managers by at least a simple majority of the managers present or represented including the affirmative vote of the Class C Manager (the Major Board Decisions):

(a) approval of the annual budget and of any amendments thereto;

(b) adoption of and/or amendment to stock options plans for the management and the employees;

(c) except for managers' fees (tantièmes) which require approval of the general meeting of shareholders, any decision on terms of any remuneration payable to the managers [and/or officers] of the Company or the Company's subsidiary Selective Beauty Holding SAS, a French company with registered office in 1, rue des Blés La Plaine Montjoie, St. Denis La Plaine, France (Selective Beauty) as applicable, and any decision relating to the engagement and/or dismissal and to the main terms and conditions of employment of the key managers and/or officers;

(d) to the extent not provided in the Budget, acquisitions and/or disposals in any form whatsoever of assets, going concerns, real estate rights, trademarks and other intellectual property rights, release of security interests or guarantees, entry into real estate leasing agreements, joint ventures or other collaborations;

(e) to the extent not provided in the Budget, any decision relating to the execution, termination and/or amendment of any license agreement with an aggregate yearly value (as fees or royalties) exceeding the amount of Euro 350,000.00 and of any distribution agreement with an aggregate yearly turnover exceeding the amount of Euro 10,000,000.-;

(f) any transfer of shares, equity or debt instruments owned, directly or indirectly, by the Company or its direct or indirect subsidiaries in other entities, including the transfer by the Company of the shares held in Selective Beauty;

(g) the entry into, or changes in, or termination of, any contract or commitment, not already included in the preceding letters (e) or (f) and not provided in the annual budget, under which the Company or Selective Beauty incurs in costs and/or expenditures, or assumes debts, obligations or liabilities exceeding the amount of Euro 750,000.- per year;

(h) bank loans, other financings, financial leasing, credit lines or other facilities, not provided for in the annual budget established by the board of managers;

(i) agreements, commitments or other undertakings between the Company and/or Selective Beauty and each of the Shareholders (or any company of the Shareholders' respective groups) or affiliates to the Shareholders or the managers/directors of the Company and/or the direct and/or indirect subsidiaries of the Company;

(j) within the limits of the Law, issuance of bonds, warrants and other debt instruments or entry into any derivative transactions;

(k) any major decisions relating to the conduct (or settlement) of legal proceedings which may involve a potential liability or claim of more than Euro 700,000.-;

(l) any resolution relating to the granting and revocation of powers to the managing directors and/or the chairman of the board of directors of Selective Beauty;

(m) any decisions relating to equity and/or quasi-equity contributions and/or granting of shareholders loan from the Company to Selective Beauty including any decision relating to the conversion into equity and/or the reimbursement of shareholders' loans;

(n) any proposal to the general meeting of the shareholders of the Company on the resolutions concerning matters referred to as Major Shareholders Decisions including the submission to the general meeting of the shareholders to be held before notary public of the jurisdiction of incorporation of the relevant company for the purposes of issuing the new shares in connection with the adoption of and/or amendment to stock options plans for the management and the employee;

(o) assumption of interests in partnerships or other entities entailing the assumption of an unlimited liability with respect to the obligations of such entities; and

(p) voting instructions to the Company's representatives for the shareholders meetings of Selective Beauty on the resolutions concerning Major Shareholders Decisions at the level of Selective Beauty, it being understood that, if no agreement is achieved on the relevant voting instructions, the Company's representative shall be instructed to attend the relevant shareholders meeting and to vote against the approval of the resolution on which no such agreement was achieved.

9.12 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

9.13 In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

9.14 A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

9.15 The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman.

Art. 10. Liability of the managers.

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1 General meetings of Shareholders are convened by the board of managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

11.2 Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

11.3 If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

11.4 Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who needs not be Shareholder.

11.5 Subject to Article 11.7 below, resolutions at the meetings of Shareholders are validly taken in so far as they are adopted by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first general meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second general meeting and the resolutions are adopted at the general meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.6 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

11.7 The following decisions may only validly be taken in so far as they are adopted, on first or second call, by an ordinary or extraordinary general meeting of Shareholder(s), as the case may be, with the votes of a majority in number of Shareholders representing at least 81% (eighty-one percent) of the share capital of the Company (the Major Shareholders Decisions):

a) any amendment to the Articles, including to the share capital of the Company (other than any amendment to the share capital (i) provided for in the annual budget as approved by the board of managers with the affirmative vote of the Class C Managers, (ii) adopted in order to carry-out a recapitalization of the share capital of the Company in case the losses encountered by the Company are such that the accounting net asset value of the Company is below the corporate share capital of the Company and (iii) adopted in accordance with the terms of any agreement from time to time entered

into by and between the Shareholders, in which cases the quorum and majority requirements set forth under the Law for extraordinary general meetings of the Shareholders amending the Articles shall apply);

b) issuance of convertible bonds or creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Company and any buy back or redemption of shares and conversion of shareholders loans into any equity instruments of the Company;

c) approval of any decision concerning the distribution of dividends and/or reserves;

d) any modification of the number of the managers;

e) the appointment (or removal) of external auditors;

f) merger or de-merger of the Company;

g) transformation of the legal form of the Company;

h) terms of any remuneration of the managers; and

i) listing of the Shares and/or other financial instruments, only upon conversion of the Company in a form of company authorising the listing of its shares; and

j) winding-up, liquidation or similar proceedings of the Company.

11.8 Subject to Article 11.7 (i), the Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three quarters of the share capital.

11.9 A sole Shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of Shareholders by the provisions of the Law.

11.10 As a consequence thereof, the sole Shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting.

An annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year.

The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts.

14.1 At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

14.2 Each Shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company.

15.1 If the Shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be Shareholder(s).

15.2 Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of Shareholders following appointment.

15.3 At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of Shareholders.

15.4 When requested by Luxembourg applicable laws, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

15.5 Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

16.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

16.3 Subject to article 5.7 through and including article 5.10, the general meeting of Shareholders may decide, at the majority vote determined by the present Articles, that the outstanding net profits be distributed to the Shareholders, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends.

Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of Shareholders and subject to article 5.7 through and including article 5.10, the board of managers may

decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation.

18.1 The general meeting of Shareholders may, in accordance with article 11.7 decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof, subject to article 18.3.

18.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

18.3 In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the Shareholders, after the payment of all outstanding debts (The Liquidation Proceeds) shall be distributed among the Shareholders pursuant to the mechanisms of distribution provided for under Article 5.7, 5.8, 5.9 and 5.10.

Art. 19. General provision.

Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The Meeting resolved to:

- acknowledge and approve the resignation of Mr Christophe Gaul from its position as manager of the Company and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date of this Meeting;
- reassign the current remaining managers of the Company, being Mr Neil Smith and Mr Michel Thill as Class A Managers of the Company (whose rights and obligations are defined in the Articles); and
- appoint Mrs Sonja Bemtgen, criminologist, born in Luxembourg on January 5, 1955, residing at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Class C Manager of the Company (whose rights and obligations are defined in the Articles).

The Class A Managers and the Class C Manager shall be appointed for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the books and registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu, pour une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Perfume Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.452, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 24 avril 2007 (la Société) dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 6 avril 2009:

1. Perfume Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 138.125 ("Perfume Holdings II"), ici dument représentée par M. Michel Thill, gérant de Perfume Holdings II, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un mandat donné par le conseil de gérance de Perfume Holdings II le 26 juin 2009; et

2. Fiduciara Centro Nord S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Italien, ayant son siège social au Via Duca D'Aosta 20, 50129 Florence (Italie), inscrite au registre des sociétés de Florence et au numéro fiscal n. 00265750471, VAT N. 01490590484, ("FCN"), ici dument représentée par Madame Annette Brewer, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2009.

De telles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les détenteurs des procurations agissant au nom et pour le compte des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Nouvelle désignation des 23.100 parts sociales de classe A existantes et des 1.142 parts sociales de classe B existantes en 23.100 "Parts Sociales Ordinaires A" et 1.142 "Parts Sociales Ordinaires B", les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B ayant les droits et spécificités tels que décrits dans les statuts tels qu'il est proposé de les modifier et refondre au point 8. ci-après;

3. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société, étant de EUR 10,- (dix euros), à EUR 0,10 (dix centimes d'euro), sans diminution du capital social, et division des 23.100 Parts Sociales Ordinaires A actuelles et des 1.142 Parts Sociales Ordinaires B actuelles, ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune en 2.310.000 Parts Sociales Ordinaires A et 114.200 Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 91,2 pour le porter de son montant initial de EUR 242.420,- à EUR 242.328,80 par voie d'annulation de 912 Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, détenues par Fiduciaria Centro S.r.l. et remboursement du montant de EUR 91,2 correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires B annulées à Fiduciaria Centro S.r.l.;

5. Si M. Giuliano Radice venait à souscrire à l'augmentation de capital de la Société envisagée (la Transaction) augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de EUR 186.782,20 afin de porter le capital social de la Société de son montant antérieur de EUR 242.328,80 à EUR 429.111,00 par la création et l'émission de 904.101 Parts Sociales Préférentielles A, 55.865 Parts Sociales Préférentielles B et 904.101 Parts Sociales Préférentielles C et par l'émission de 3.650 Parts Sociales Ordinaires A supplémentaires et 105 Parts Sociales Ordinaires B supplémentaires, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;

6. Si M. Giuliano Radice venait à ne pas participer à la Transaction et en conséquence, en remplacement du point 5 ci-dessus, augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de EUR 186.781,70 afin de porter le capital social de la Société de son montant antérieur de EUR 242.328,80 à EUR 429.111,70 par la création et l'émission de 906.481 Parts Sociales Préférentielles A, 51.106 Parts Sociales Préférentielles B et 906.481 Parts Sociales Préférentielles C et par l'émission de 3.650 Parts Sociales Ordinaires A supplémentaires et 99 Parts Sociales Ordinaires B supplémentaires, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;

7. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social susmentionnée au point 5. ou alternativement, au point 6. ci-dessus;

8. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société, excepté la clause relative à l'objet social afin de refléter i.a. les modifications ci-dessus;

9. Nominations statutaires; et

10. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

II. Que Perfume Holdings II et FCN sont les associés uniques (les "Associés") de la Société;

III. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quarante-deux mille quatre cent vingt euros (EUR 242.420,-), représenté par 23.100 (vingt-trois mille cent) parts sociales de Classe A et 1.142 (mille cent quarante-deux) parts sociales de Classe B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

IV. Que l'Assemblée représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour;

V. Que M. Giuliano Radice ne participera pas à la Transaction; et

VI. Que FCN ne votera que 1,062 parts sociales de Classe B qu'elle détient dans le capital de la Société en faveur des résolutions suivantes et que - ensemble avec les 23.100 parts sociales de Classe A - cela constitue une majorité suffisante pour prendre les résolutions suivantes.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées par l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée a reconnu que les associés de la Société, étant représentés à l'Assemblée ont renoncé à tous droits qu'ils pourraient avoir selon les notices de convocation à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de redésigner les 23.100 (vingt-trois mille cent) parts sociales de classe A existantes et des 1.142 (mille cent quarante-deux) parts sociales de classe B existantes en 23.100 (vingt-trois mille cent) "Parts Sociales Ordinaires A" et 1.142 (mille cent quarante-deux) "Parts Sociales Ordinaires B", les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B étant définies et ayant les droits et spécificités tels que décrits dans les statuts de la Société (les "Statuts") tels qu'il est proposé de les modifier et refondre ci-après dans la sixième résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société, étant de EUR 10,- (dix euros), à EUR 0,10 (dix centimes d'euro), sans diminution du capital social, et de diviser les 23.100 (vingt-trois mille cent) Parts Sociales Ordinaires A actuelles et les 1.142 (mille cent quarante-deux) Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune en 2,310,000 (deux millions trois cent dix mille) Parts Sociales Ordinaires A et 114.200 (cent quatorze mille deux cents) Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 91,20 (quatre-vingt-onze euros et vingt centimes d'euro) pour le porter de son montant initial de EUR 242.420,- (deux cent quarante-deux mille quatre cent vingt euros) à EUR 242.328,80 (deux cent quarante-deux mille trois cent vingt-huit euros et quatre-vingt centimes d'euro) par voie d'annulation de 912 (neuf cent douze) Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, détenue par FCN et de rembourser en conséquence le montant de EUR 91,20 (quatre-vingt-onze euros et vingt centimes d'euro) correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires B annulées à son détenteur, c'est-à-dire FCN.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de EUR 186.781,70 (cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-un euros et soixante-dix centimes d'euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant antérieur de EUR 242.328,80 (deux cent quarante-deux mille trois cent vingt-huit euros et quatre-vingt centimes d'euro) à EUR 429.110,50 (quatre cent vingt-neuf mille cent dix euros et cinquante centimes d'euro) par la création et l'émission de 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt une) Parts Sociales Préférentielles A, 51.106 (cinquante et un mille cent six) Parts Sociales Préférentielles B et 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-une) Parts Sociales Préférentielles C et par l'émission de 3.650 (trois mille six cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires A supplémentaires et 99 (quatre-vingt dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires B supplémentaires, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération de 3.650 (trois mille six cent cinquante) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A, 99 (quatre-vingt dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B, 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-une) Parts Sociales Préférentielles A, 51.106 (cinquante et un mille cent six) Parts Sociales Préférentielles B et 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-une) Parts Sociales Préférentielles C comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. Ces faits exposés, Perfume Holdings II, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à (i) 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-une) Parts Sociales Préférentielles A ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et (ii) 3.650 (trois mille six cent cinquante) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et les libérer intégralement comme suit:

a) Concernant la souscription aux 906.481 Parts Sociales Préférentielles A ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, Perfume Holdings II les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000.000,-, qui a été affecté comme suit:

- un montant de EUR 90.648,10 au compte capital social de la Société; et
- un montant de EUR 9.909.351,90 au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence, le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) était, à la date de l'Assemblée, à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

b) Concernant la souscription aux 3.650 nouvelles Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, Perfume Holdings II les a intégralement libérées par un apport en nature, consistant en une créance intragroupe qu'elle détenait contre la Société.

Cet apport en nature de Perfume Holdings II à la Société est évaluée à EUR 30.934.226,- dont EUR 365,- est affecté au compte capital social de la Société et EUR 30.933.861,- restants est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

En outre, il a été prouvé par un certificat daté de la date de cet acte et émis conjointement par Perfume Holdings II et la Société, que Perfume Holdings II:

"- était le bénéficiaire économique et légal d'une créance intragroupe (la Créance PHII) ayant une valeur totale de EUR 30.934.226,- (trente millions neuf cent trente-quatre-deux mille cent vingt-six euros) contre la Société;

- avait l'entière détention de la Créance PHII, qui était, à la date du certificat, certaine, exigible et librement cessible;
- à la date du certificat, le montant nominal total et la juste valeur de marché de la Créance PHII était au moins de EUR 30.934.226,- (trente millions neuf cent trente-quatre mille deux cent vingt-six euros) contre la Société; et
- la Créance PHII a été apportée par Perfume Holdings II S. à r.l. à la Société contre l'émission par la Société de 3.650 Parts Sociales Ordinaires A, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 chacune."

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

2. Ces faits exposés, FCN, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à (i) 51.106 (cinquante et un mille cent six) Parts Sociales Préférentielles B ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et (ii) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature, consistant en une créance intragroupe qu'elle détenait contre la Société.

Cet apport en nature de FCN à la Société est évalué à EUR 1.421.890,- (un million quatre cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix euros) dont EUR 5.120,50 qui a été affecté comme suit:

1. concernant les 51.106 (cinquante et un mille cent six) Parts Sociales Préférentielles de Classe B: EUR 5.110,60 au compte capital social de la Société et EUR 562,166 au compte de réserve de prime d'émission de la Société; et

2. concernant les 99 (quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires Classe B EUR 9,90 au compte capital social de la Société et EUR 854,603.50 au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

En outre, il a été prouvé par un certificat daté de la date de cet acte et émis conjointement par FCN et la Société, que FCN:

"- était le bénéficiaire économique et légal d'une créance intragroupe (la Créance FCN) ayant une valeur totale de EUR 1.421.890,- (un million cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix euros) contre la Société;

- avait l'entière détention de la Créance FCN, qui était, à la date du certificat, certaine, exigible et librement cessible;
- à la date du certificat, le montant nominal total et la juste valeur de marché de la Créance FCN était au moins de EUR 1.421.890,- (un million cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix euros) contre la Société; et
- la Créance FCN a été apportée à la Société contre l'émission par la Société de 99 Parts Sociales Ordinaires B et 51.106 Parts Sociales Préférentielles B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 chacune."

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

3. Ces faits exposés, OI-PERFUME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.581, représenté par M. Gustave Stoffel, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 septembre 2009, a déclaré souscrire à 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-une) Parts Sociales Préférentielles C ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000.000,-, qui est affecté comme suit:

- un montant de EUR 90.648,10 au compte capital social de la Société; et
- un montant de EUR 9.909.351,90 au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence, le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) était, à la date de l'Assemblée, à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre intégralement les Statuts sans modification de la clause relative à l'objet social, suite, inter alia, aux modifications ci-dessus dans le capital social de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" Art. 1^{er} . Dénomination.

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Perfume Holdings S.à r.l." (la Société), régie par les présents Statuts (les Statuts) et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

3.3 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire du ou des associés statuant dans les conditions requises par la Loi.

3.4 La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

3.5 Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 429.110,50 (quatre cent vingt-neuf mille cent dix euros et cinquante euro cents), représenté par 4.291.105 (quatre millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinq) parts sociales (collectivement, les parts sociales, et individuellement, indépendamment de leur classe, une part sociale), sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euro cents (EUR 0,10) chacune, divisé en:

(i) 2.313.650 (deux millions trois cent treize mille six cent cinquante) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix euro cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A, et individuellement, une Part Sociale Ordinaire A);

(ii) 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-un) parts sociales préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix euro cents) chacune (les Parts Sociales Préférentielles A, et individuellement, une Part Sociale Préférentielle A);

(iii) 113.387 (cent treize mille trois cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix euro cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B, et individuellement, une Part Sociale Ordinaire B);

(iv) 51.106 (cinquante et un mille cent six) parts sociales préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix euro cents) chacune (les Parts Sociales Préférentielles B, et individuellement, une Part Sociale Préférentielle B);

(v) 906.481 (neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-un) parts sociales préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix euro cents) chacune (les Parts Sociales Préférentielles C, et individuellement, une Part Sociale Préférentielle C);

5.2 Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, indépendamment de leur classe, sont désignés ensemble comme les Associés, et individuellement, un Associé.

5.3 Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires A et/ou de Parts Sociales Préférentielles A est désigné comme un Associé A, et ensemble avec les autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A et/ou de Parts Sociales Préférentielles A, comme les Associés A.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires B et/ou de Parts Sociales Préférentielles B est désigné comme un Associé B, et ensemble avec les autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B et/ou de Parts Sociales Préférentielles B, comme les Associés B.

Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles C est désigné comme un Associé C, et ensemble avec les autres détenteurs de Parts Sociales Préférentielles C, comme les Associés C.

5.4 Chaque part sociale, sans tenir compte de sa classe, donne droit à son détenteur à un vote.

5.5 Les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Préférentielles A, les Parts Sociales Préférentielles B et les Parts Sociales Préférentielles C constituent des classes distinctes de parts sociales dans la Société, mais prendront rang pari passu à tous les égards sous réserve de dispositions spéciales ci-après.

5.6 Les Parts Sociales Préférentielles A, les Parts Sociales Préférentielles B et les parts Sociales Préférentielles C (collectivement, les Parts Sociales Préférentielles) conféreront des droits préférentiels aux dividendes comme mentionné spécialement ci-après sous réserve des termes de toute convention de temps à autre conclue par et entre les Associés. Les Parts Sociales Préférentielles conféreront également des préférences de liquidation comme mentionné spécialement ci-après.

5.7 En cas de distribution de Bénéfices Totaux aux Associés, que ce soit par des dividendes ou par d'autres distributions faites aux Associés, lorsque la Loi le permet, les Parts Sociales Préférentielles conféreront aux détenteurs de ces parts sociales de manière proportionnelle selon le nombre de Parts Sociales Préférentielles détenues dans le capital social de la Société, le droit de recevoir, par priorité à la distribution des Bénéfices Totaux restants aux détenteurs de toutes autres parts sociales dans le capital social de la Société, des Bénéfices Totaux restants de la Société disponibles à la distribution:

- premièrement, un montant égal à l'Investissement Total réalisé par tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles en relation avec ses Parts Sociales Préférentielles respectives; et

- par la suite, étant entendu que, après le paiement du montant ci-dessus, il persiste des Bénéfices Totaux disponibles, un montant égal au Revenu Préférentiel calculé sur l'Investissement Total réalisé par un des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles en relation avec ses Parts Sociales Préférentielles respectives.

5.8 Etant entendu que, après le paiement des montants spécifiés à l'article 5.7 ci-dessus, il reste des Bénéfices Totaux disponibles à la distribution, chaque détenteur de Part Sociale Ordinaire A, et/ou de Part Sociale Ordinaire B (les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B étant collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Ordinaires) aura droit à:

- premièrement, sur une base proportionnelle selon le nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues dans le capital social de la Société, un montant égal à la somme de (i) Euro 26,0 millions et, s'il y a lieu, (m) tous montants additionnels apportés ou rendus disponibles à la Société par n'importe quel détenteur de Parts Sociales Ordinaires en relation avec ses Parts Sociales Ordinaires respectives (une telle somme étant désignée dans les Statuts comme l'Investissement en Parts Sociales Ordinaires); et

- par la suite, étant entendu que, après le paiement des montants ci-dessus, il persiste des Bénéfices Totaux disponibles, un montant égal au Revenu Préférentiel calculé de manière proportionnelle sur leur part respective de l'Investissement en Parts Sociales Ordinaires.

5.9 Etant entendu que, après le paiement des montants spécifiés à l'article 5.7 et à l'article 5.8 ci-dessus, il persiste des Bénéfices Totaux disponibles, chaque Associé aura droit à une part du montant restant des Bénéfices Totaux disponibles, sur une base proportionnelle, selon leur Taux de Pourcentage de Propriété respectif.

5.10 Aux fins des présents Statuts, les termes ci-dessous auront la signification suivante:

Sortie désigne le transfert et/ou le rachat de toutes les parts sociales détenues par les Associés et toute autre part sociale et/ou sûreté de la Société à des tiers de quelle que manière que ce soit (y compris par un IPO lorsque la Société est convertie dans une forme de société autorisant la cotation de ses parts sociales, ou une liquidation) en conformité avec toute procédure de sortie telle qu'acceptée entre les Associés de temps à autre.

Pourcentage de Détention signifiera le nombre de parts sociales, au regard de tous les associés et à tout moment, détenu par un certain associé à un certain moment, exprimé en pourcentage du nombre total de parts sociales émises par la Société et en circulation à ce moment;

Bénéfice Préférentiel signifiera le taux préférentiel de rendement égal à 8% capitalisé et augmenté annuellement;

Investissement Total signifiera la somme de tous les montants apportés ou bien rendus disponibles pour la Société par tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles, y compris, le cas échéant, le pro rata de leur participation respective dans le prix de souscription payé pour les Parts Préférentielles, à condition toutefois qu'aux fins de ce calcul, tous les montants convertis ou apportés en nature par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B (par voie d'une conversion ou d'une réaffectation de Parts Sociales Ordinaires et/ou par voie d'apport en nature de créances détenues envers la Société) pour la souscription aux Parts Sociales Préférentielles de Classe B ne soient pas pris en compte; et

Bénéfices Totaux signifiera la somme de tous les bénéfices ou dividendes payés en cash ou autre apport en numéraire ou remboursement du principal ou paiement d'un intérêt réellement payé par la Société ou des tiers acquéreurs aux associés pendant la durée de leur investissement applicable dans la Société jusqu'à et y compris leur sortie.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

6.2 Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.3 Sous réserve des conditions de tout accord conclu entre les Associés de la Société de temps à autre, la Société aura le pouvoir de procéder au rachat de ses propres parts sociales, étant entendu que la Société dispose de suffisamment de réserves distribuables et de fonds à cet effet. Ce rachat ne pourra être décidé que par l'assemblée générale extraordinaire de(s) l'Associé(s), délibérant en conformité avec l'Article 11.7.

6.4 Restrictions aux transferts de parts sociales

Aux fins des présents statuts:

"Cession" renvoie à toute action de vendre, d'apporter ou bien de céder, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, sous toute condition et par tout moyen quel qu'il soit (y compris par la voie d'une vente, d'une émission, d'une fusion, d'une consolidation, d'une spin-off, d'une scission, d'un apport ou autre), en échange de ou sans contrepartie, qu'elle soit monétaire ou non; toute action de mettre en gage, de constituer des nantissements ou de grever de quelque façon que ce soit, ou de donner; et

"Privilège" signifie toute sûreté immobilière, gage, hypothèque, droit de passage, usufruit, charge, obligation, dépôt, servitude, intérêt sur des titres, sûreté, obligation fiduciaire et tout titre ou contrat similaire ou droit conféré à un tiers ou titre irrégulier ou restriction de toute sorte et de toute nature.

A chaque Transfert de parts sociales, le cessionnaire devra conclure un contrat par lequel il accepte d'être partie à tout pacte d'associés en vigueur à ce moment entre les Associés (ci-après dénommé "Pacte d'Associés") et d'être lié par les modalités de ce Pacte d'Associé comme s'il y était partie.

Le Pacte d'Associés peut contenir des restrictions supplémentaires en matière de Cession des parts sociales.

(i) Incessibilité

Aucun Associé ne peut céder, en totalité ou en partie, ses parts sociales en faveur d'un tiers pendant une période de deux (2) ans à compter du 3 septembre 2009 (désignée ci-après comme la "Période d'Incessibilité"), à moins que le consentement écrit préalable unanime de tous les associés soit obtenu.

Après l'expiration de la Période d'Incessibilité, les parts sociales peuvent être cédées uniquement sous réserve des modalités suivantes à moins que le consentement écrit préalable unanime de tous les associés soit obtenu:

(ii) Droit à la première offre

Après la Période d'Incessibilité, chacun des Associés A et C peut Céder toutes (et pas moins que toutes) les Parts Sociales à tout tiers en appliquant la procédure suivante:

a) Chacun des Associés A et C, le cas échéant (la "Partie Cédante") peut notifier à l'autre Associé A et C, le cas échéant (la "Partie Non-Cédante") son intention de procéder à la Cession.

b) La Partie Non-Cédante aura le droit de soumettre à la Partie Cédante une première offre ferme, inconditionnelle et liante (la "Première Offre") d'achat de toutes les parts sociales en envoyant une notice écrite ("la Notice de Première Offre") dans les dix (10) Jours Ouvrables (pour les besoins des Statuts, un "Jour Ouvrable" est un jour autre qu'un samedi, dimanche, ou un jour au cours duquel les institutions bancaires à Luxembourg sont autorisées ou obligées de fermer par la loi, un ordre exécutif ou toute régulation spécifique applicable aux institutions bancaires) à partir de la date de notification de la Partie Cédante. Dans la Notice de Première Offre, la Partie Non-Cédante devra indiquer le prix en espèces proposé pour l'achat de toutes les parts sociales dans la Société de la Partie Cédante, la date et le lieu de la réalisation de la Cession et toutes les autres modalités, étant entendu que la Partie Non-Cédante ne pourra requérir de la Partie Cédante aucune déclaration ni garantie autres que celles prévues par la Loi applicable, y compris en relation avec un titre libre et incontesté sur les parts sociales dans la Société;

c) Au cas où la Partie Cédante souhaite accepter la Première Offre, les règles suivantes sont d'application:

1) La Partie Cédante aura la faculté de notifier par écrit à la Partie Non-Cédante son acceptation de la Première Offre dans les cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de la Notice de Première Offre;

2) La vente et l'achat seront terminés dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date de délivrance de la notice écrite de la Partie Cédante par l'adoption et l'exécution de tous les actes de cession, les notifications et les enregistrements sociétaires nécessaires devant les autorités ou entités compétentes, et à la date et à l'endroit mentionnés par la Partie Non-Cédante dans la Notice de Première Offre;

3) La Partie Non-Cédante devra payer dès la réalisation, à la Partie Cédante, l'entièreté du prix d'achat via un virement des fonds immédiatement disponibles sur le compte en banque notifié en temps utile par la Partie Cédante; et

4) Tout frais, droit et impôt sur cession (y compris les frais notariés) relatifs à la vente seront supportés de manière égalitaire par la Partie Non-Cédante et la Partie Cédante.

d) Si la Partie Cédante n'accepte pas la Notice de Première Offre, ou si aucune Notice de Première Offre n'est soumise, et sans porter atteinte au Droit de Retrait des autres Associés et au Droit de Sortie Conjointe de la Partie Cédante tel que prévu au Paragraphe 6.4 (iii) des présentes, la Partie Cédante aura le droit de Céder toutes, et non pas une partie de, ses parts sociales dans la Société à un tiers de bonne foi et qui ne lui est pas relié (un tel tiers, un "Acheteur Potentiel") uniquement si:

1) Le prix en espèces proposé par l'Acheteur Potentiel pour les parts sociales dans la Société ("le Prix de Cession") est au moins 10% plus élevé que le prix proposé par la Partie Non-Cédante dans la Notice de Première Offre, toutes les autres modalités financières de paiement étant les mêmes; et

2) Le plafond de la responsabilité de la Partie Cédante dans toutes les conventions régulant la Cession de telles parts sociales dans la Société à l'Acheteur Potentiel est égal à ou est inférieur à 10% du Prix de Cession;

étant cependant entendu que, sans porter atteinte au Droit de Retrait des autres Associés et au Droit de Sortie Conjointe de la Partie Cédante tel que prévu au Paragraphe 6.4(iii) des présentes, le seuil prévu au Paragraphe 6.4(iii)(d) (1) ne s'appliquera pas au cas où la Partie Non-Cédante n'a pas soumis de Notice de Première Offre.

e) La Partie Cédante tiendra la Partie Non-Cédante raisonnablement informée et au courant au sujet du déroulement du processus de Cession en lui faisant parvenir une copie de toute correspondance y relative, projet de convention ou document relatifs aux négociations avec l'Acheteur Potentiel.

(iii) Droits de Retrait et Droits de Sortie Conjointe

Si la Partie Cédante atteint un accord final et liant avec l'Acheteur Potentiel pour la Cession des parts sociales de la Société dans les 40 (quarante) Jours Ouvrables suivant la date de notification de son intention de procéder à la Cession, elle en notifiera à la Partie Non-Cédante (la "Notice de Vente") au moins 15 (quinze) Jours Ouvrables avant la date prévue de la Cession de ses parts sociales de la Société, en indiquant le Prix de Cession et les modalités de la vente en conformité avec le Paragraphe 6.4(ii)(d).

Subordonné à la réception de la Notice de Vente, chacun des autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tout Associé B) aura le droit de vendre à l'Acheteur Potentiel toutes ses parts sociales dans la Société au même prix et au même paiement et autres modalités spécifiées dans la Notice de Vente (le "Droit de Retrait").

Le Droit de Retrait peut être exercé en donnant notice écrite de l'exercice d'un tel droit (la "Notice de Retrait") à la Partie Cédante, avec copie à, entre autres, le Président, ainsi qu'aux autres Associés, sous peine de déchéance, dans les 10 (dix) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notice de Vente. Dans ce cas, la Partie Cédante fera en sorte que l'Acheteur Potentiel s'engage à acheter toutes les parts sociales de la Société de la Partie Non-Cédante et de tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tout Associé B) qui ont exercé le Droit de Retrait.

Si l'Acheteur Potentiel n'est pas désireux d'acheter, en tout ou en partie, les parts sociales de la Société pour lesquelles le Droit de Retrait a dûment été exercé en conformité avec les dispositions de cet article, alors, aucun Associé ne Cèdera ses parts sociales de la Société à l'Acheteur Potentiel.

Sans porter atteinte au paragraphe 6.4 (ii), au cas où l'Acheteur Potentiel est désireux d'acheter toutes ou une partie des parts sociales dans la Société, et pourvu que lors de cette vente, la Partie Non-Cédante obtienne, au vu du Prix de Cession et autres conditions proposés par l'Acheteur Potentiel, un Multiple de Monnaie (i.e. une fraction, (x) dont le numérateur sera les Bénéfices Totaux et (y) dont le dénominateur sera l'Investissement Total, tel que défini à l'article 5 ci-dessus) (calculé pour les Parts Sociales Préférentielles uniquement) égal à, ou supérieur à, $2,5 \times$ (fois deux virgule cinq), la Partie Cédante aura le droit d'obliger les Parties Non-Cédantes et tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tout Associé B), à, et ces Associés devront, vendre à l'Acheteur Potentiel toutes leurs parts sociales de la Société, avec tous les intérêts qui s'y rattachent (le "Droit de Sortie Conjointe") aux mêmes modalités proposées à la Partie Cédante par l'Acheteur Potentiel, en donnant notice écrite (la "Notice de Sortie Conjointe") aux Parties Non-Cédantes et à tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tout Associé B) au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables avant la date fixée pour la Cession des parts sociales de la Société.

Si l'une des Parties Non-Cédantes et tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tout Associé B) ne cède pas ses parts sociales de la Société, ou n'enjoint pas le cas échéant sa fiduciaire de céder ses parts sociales dans la Société à l'Acheteur Potentiel, la Partie Cédante aura alors le droit d'acheter de cette Partie, et cette Partie aura l'obligation de vendre à la Partie Cédante, tous ses Actifs aux mêmes modalités proposées par l'Acheteur Potentiel.

En cas d'exercice du Droit de Sortie Conjointe ou du Droit de Retrait, le cas échéant, la vente par les Associés concernés de leurs parts sociales respectives sera soumise aux mêmes modalités (y compris sans y être limité le prix d'achat, les déclarations, les garanties et l'indemnisation des vendeurs et toutes garanties collatérales octroyées par l'acheteur) négociées et conclues par la Partie Cédante avec l'acheteur potentiel et reprises dans la Notice de Sortie Conjointe ou dans la Notice de Retrait, et que les Parties Non-Cédantes et tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tous les Associés B), le cas échéant, devront accepter, étant entendu que, la Partie Cédante fera en sorte que:

a) Sans porter atteinte aux dispositions mentionnées aux points (ii) et (iii) des présentes, la Partie Non-Cédante et tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, tout Associé B), recevront à la réalisation plein paiement d'un prix d'achat non inférieur au prix par part payé à la Parties Cédante via un virement des fonds immédiatement disponibles sur le Compte en Banque Commun; et

b) Les droits d'indemnisation de l'Acheteur Potentiel vis-à-vis de la Partie Cédante seront octroyés par chacune des Parties Non-Cédantes et tous les autres Associés (y compris, par mesure de clarté, les Associés B), le cas échéant, sur une base proportionnelle en conformité avec leur Pourcentage de Détention respectif vendu par eux, soumis à toute autre limitation conclue par la Partie Cédante et l'Acheteur Potentiel (p.e. de minimis, paniers, plafonds, survie, etc.);

c) La vente des parts sociales des Associés concernés sera achevée dans les 15 (quinze) Jours Ouvrables suivant la date d'exercice du Droit de Sortie Conjointe ou du Droit de Retrait par l'adoption et l'exécution de tous les actes de cession et tous les enregistrements sociétaires nécessaires devant les autorités ou entités compétentes à la date et au lieu indiqués par la Partie Cédante avec un préavis de 3 (trois) Jours Ouvrables.

(iv) Cessions Permises

Chacun des Associés peut librement céder toutes ou une partie de ses Parts Sociales qu'il détient à l'une de ses Affiliées (les "Cessions Permises") pourvu que: un tel Associé notifie par écrit aux autres Associés son intention de procéder à une Cession Permise dans les 15 (quinze) Jours Ouvrables au moins avant la date estimée de la cession;

Aux fins des présents Statuts,

"Affilié" désigne pour tout Associé, un individu, corporation, société en nom collectif, entreprise, association, organisation non constituée ou toute entité, directement ou indirectement, Contrôlant, Contrôlée par ou sous Contrôle commun avec cet Associé, étant entendu que, ce terme sera réputé inclure également tout fond, société en nom collectif, véhicule d'investissement ou autre entité (sous forme de société ou autre) établi dans toute juridiction, qui est géré ou conseillé par cet Associé.

"Contrôle" (y compris les significations corrélatives des termes "Contrôlé par" et "Sous Contrôle commun avec"), tel qu'utilisé pour toute personne, signifie (i) le constat ou la détention bénéficiaire, directe ou indirecte (à travers un ou plusieurs intermédiaires) de titres de participation donnant droit à cette personne d'exercer, dans son entièreté et après conversion plus de 50% des droits de vote dans cette personne, ou (ii) la possession du pouvoir de, directement ou indirectement, (A) élire une majorité du conseil d'administration (ou un corps dirigeant équivalent) de cette personne, ou (B) orienter ou entériner l'orientation de la gestion et les politiques de, ou concernant cette personne, soit par la propriété de titres, par contrat ou d'une autre manière.

(v) De plus, toute cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 La société est gérée par un conseil de gérance (le conseil de gérance) constitué de 3 (trois) membres (collectivement, les gérants), desquels (i) 2 (deux) gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés suivant une proposition d'une liste de candidats par les Associés A, et désignés collectivement comme les Gérants A, et individuellement, comme un Gérant A et (ii) 1 (un) gérant sera nommé par l'assemblée générale des Associés suivant une proposition d'une liste de candidats par les Associés C, et désigné comme le Gérant C.

7.2 Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

7.3 Sous réserve des modalités de tous pactes conclus par les Associés de la Société de temps à autre, les gérants seront nommés pour une période indéterminée, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des Associés délibérant en conformité avec l'Article 11.7. Sous réserve des modalités de tous pactes conclus par les Associés de la Société de temps à autre, l'assemblée générale des associés (le cas échéant) peut, à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

7.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation.

8.1 Vis-à-vis des tiers, La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant C ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil de gérance dans les limites de ses pouvoirs.

8.2 Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel ne doit pas nécessairement être Associé(s) ou gérant(s) de la Société.

8.3 Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent (s), la durée de représentation ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut également choisir un secrétaire, gérant ou non, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

9.2 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux gérants.

9.3 Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

9.4 Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que la nature de la transaction.

9.5 Une convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique.

9.6 Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par fax ou tout autre moyen électronique de communication de chaque gérant.

9.7 La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.8 La majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

9.9 Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax ou par tout autre moyen électronique de communication, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

9.10 Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

9.11 Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité simple au moins des gérants, présents ou représentés, étant entendu que les décisions suivantes peuvent uniquement être adoptées par le conseil de gérance par la majorité simple au moins des gérants, présents ou représentés y compris le vote positif du Gérant C (les Décisions Majeures du Conseil):

- a) Approbation du budget annuel et de toute modification y relative;
- b) Adoption de et/ou modification de plans d'options sur titres pour la gérance et les employés;
- c) Excepté pour les tantièmes qui exigent l'approbation de l'assemblée générale des associés, toute décision sur les termes de toute rémunération due aux gérants [et/ou aux agents] de la Société ou de la filiale de la Société Selective Beauty Holding SAS, une société Française ayant son siège social au 1, rue des Blés La Plaine Montjoie, St. Denis La Plaine, France (Selective Beauty) le cas échéant, et toute décision relative à l'engagement et/ou à la démission et aux modalités principales de travail des gérants clés et/ou agents;
- d) Dans l'éventualité où cela n'est pas prévu dans le Budget, les acquisitions et/ou cessions sous quelque forme que ce soit d'actifs, continuité d'exploitation, droits immobiliers, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, dégrèvement de droits de sûreté ou garanties, conclusion d'accords de crédit-bail immobiliers, de participations d'entreprises ou d'autres collaborations;
- e) Dans l'éventualité où cela n'est pas prévu dans le Budget, toute décision relative à l'exécution, la terminaison et/ou la modification de tout accord de licence d'une valeur annuelle totale (comme frais et royalties) excédant le montant de Euro 350.000,00 et de tout accord de distribution d'un chiffre d'affaires total annuel excédant le montant de Euro 10.000.000,-;
- f) Toute cession de parts sociales, capitaux propres ou instruments de dette détenus, directement ou indirectement, par la Société ou ses filiales directes ou indirectes dans d'autres entités, y compris le transfert par la Société des parts sociales détenues dans Selective Beauty;
- g) La conclusion de, ou les changements dans, ou la résiliation de, tout contrat ou engagement, non encore inclus dans le lettres (e) ou (f) ci-avant et non prévus dans le budget annuel, en vertu desquels la Société ou Selective Beauty encourt des frais et/ou dépenses, ou assume des dettes, des obligations ou des responsabilités dépassant le montant de Euro 750.000,- par an;
- h) Les prêts bancaires, les autres financements, les prêts financiers, les lignes de crédits et autres facilités, non prévues dans le budget annuel établi par le conseil de gérance;
- i) Les conventions, engagements et autres contrats entre la Société et/ou Selective Beauty et chacun des associés (ou toute société appartenant aux groupes respectifs des Associés) ou société filiale des associés ou les gérants/administrateurs de la Société et/ou les filiales directes et/ou indirectes de la Société;
- j) Dans les limites de la Loi, l'émission d'obligations, de warrants et autres instruments de dettes ou la conclusion de toute transaction dérivée;
- k) Toute décision majeure relative à la conduite (ou au règlement) de procédures légales qui impliquent une responsabilité potentielle ou une créance de plus de Euro 700.000,-;
- l) Toute résolution relative à l'octroi et au retrait des pouvoirs des administrateurs gérants et/ou du président du conseil d'administration de Selective Beauty;
- m) Toutes décisions relatives aux apports et/ou quasi apports en capital et/ou l'octroi d'un prêt d'associé de la Société à Selective Beauty en ce compris toute décision relative à la conversion en capital et/ou le remboursement des prêts d'associés;
- n) Toute proposition de l'assemblée générale des associés de la Société sur des résolutions concernant des matières considérées comme Décisions Majeures des Associés en ce compris la soumission à l'assemblée générale des associés à tenir devant le notaire de la juridiction de constitution de la société concernée pour les besoins de l'émission de nouvelles parts sociales en relation avec l'adoption et/ou la modification de plans d'options sur titres pour la gérance et les employés;
- o) Acceptation d'intérêts dans les sociétés en nom collectif ou dans d'autres entités menant à l'acceptation d'une responsabilité illimitée en lien avec les obligations de telles entités; et

p) Instructions de vote des représentants de la Société pour les assemblées générales des associés de Selective Beauty sur les résolutions concernant les Décisions Majeures des Associés au niveau de Selective Beauty, étant entendu que, dans le cas où aucun accord n'est conclu concernant les instructions de vote concernées, le représentant de la Société sera obligé d'assister aux assemblées générales des associés concernées et de voter contre l'approbation de la résolution concernant laquelle aucun accord n'a été conclu.

9.12 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, aura le même effet que des décisions prises à une réunion du conseil de gérance.

9.13 Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou fax, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

9.14 Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

9.15 Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le Président.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1 Les assemblées générales des Associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

11.2 Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devra être faite conformément à la Loi et devra spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

11.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.4 Tout Associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui ne doit pas nécessairement être Associé.

11.5 Sous réserve de l'article 11.7 ci-dessous, les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale et les résolutions sont adoptées en assemblée générale par une majorité des votes, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.6 Tout changement de la nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement des Associés dans la Société exige l'accord unanime des Associés.

11.7 Les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises que si elles sont adoptées, au premier ou au second appel, lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des Associé(s), le cas échéant, par des votes de la majorité en nombre des Associés représentant au moins 81% (quatre-vingt-un pour cents) du capital social de la Société (les Décisions Majeures des Associés):

a) toute modification des Statuts, y compris du capital social de la Société (autre que toute modification du capital social (i) prévue lors de l'approbation par le conseil de gérance du budget annuel avec le vote positif du Gérant C, (ii) adoptée dans le but de réaliser une recapitalisation du capital social de la Société au cas où les pertes subies par la Société sont telles que la valeur nette comptable des actifs de la Société est inférieure au capital social de la Société et (iii) adoptée en conformité avec les termes d'une convention de temps à autre conclue par et entre les Associés, dans lequel cas les exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi pour les assemblées générales extraordinaires des Associés modifiant les Statuts s'appliqueront);

b) émission d'obligations convertibles ou création de tout(e) option ou droit de souscrire ou d'acquérir, ou de convertir toute sûreté, tout capital social de la Société et tout(e) vente ou rachat de parts sociales et conversion de prêts d'associés en tous instruments de capitaux propres de la Société;

c) approbation de toute décision concernant la distribution de dividendes et/ou de réserves;

d) toute modification du nombre de gérants;

e) la nomination (ou la révocation) de commissaires externes;

f) fusion ou scission de la Société;

g) transformation de la forme juridique de la Société;

h) conditions de toute rémunération des gérants;

i) cotation des Parts Sociales et/ou d'autres instruments financiers, uniquement suite à la conversion de la Société dans une forme de société autorisant la cotation de ses parts sociales; et

j) dissolution, liquidation ou procédures similaires de la Société.

11.8 Sous réserve de l'Article 11.7 (i), les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

11.9 Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés par les dispositions de la Loi.

11.10 En conséquence, l'Associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle.

Une assemblée générale des Associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels.

14.1 A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels de la Société qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

14.2 Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société des comptes annuels de la Société.

Art. 15. Surveillance de la société.

15.1 Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui ne doivent pas nécessairement être Associés.

15.2 Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des Associés suivant sa nomination.

15.3 A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des Associés.

15.4 Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des Associés ou de temps à autre par l'Associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

15.5 Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés ou de temps à autre de l'Associé unique, qui décide des modalités de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Sous réserve des articles 5.7 à 5.10 inclus, l'assemblée générale des Associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par les présents Statuts, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les Associés comme dividendes ou de l'affecter ou de le transférer sur un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire.

Nonobstant les dispositions de l'article 16 des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des Associés et sous réserve des articles 5.7 à 5.10 inclus, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 L'assemblée générale des Associés peut, en conformité avec l'article 11.7, décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les conditions de celle-ci, sous réserve de l'article 18.3.

18.2 La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés ou l'Associé unique (le cas échéant) qui spécifie leurs pouvoirs et détermine leurs rémunérations.

18.3 Dans l'éventualité d'un revenu de capital social sur liquidation ou dissolution de la Société, les avoirs de la Société disponibles pour la distribution parmi les Associés, après le paiement des dettes (le Boni de Liquidation) seront distribués aux Associés conformément aux mécanismes de distribution énoncés aux Articles 5.7, 5.8, 5.9 et 5.10.

Art. 19. Disposition générale.

Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de:

- de reconnaître et d'accepter la démission de M. Christophe Gaul de sa fonction de gérant de la Société et de lui conférer décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de cette Assemblée;
- renommer les gérants actuels restants de la Société, étant M. Roger Neil Smith et M. Michel Thill comme Gérants A de la Société (dont les droits et obligations sont définis dans les Statuts); et
- nommer Madame Sonja Bemtgen, criminologue, née à Luxembourg le 5 janvier 1955, résidant au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme Gérant C de la Société (dont les droits et obligations sont définis dans les Statuts).

Les Gérants A et le Gérant C sont nommés pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Thill, A. Brewer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36473. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009119335/1328.

(090143076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.386.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 7 septembre 2009

1. La cooptation de M. Georges SCHEUER, décidée par les administrateurs restants en date du 18 mars 2009, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
2. M. Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Mme Ruth BRAND, administrateur de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *COMPAGNIE FINANCIERE DU LION D'ARGENT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116781/22.

(090140149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.869.

—
Auszug aus dem Protokoll

der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 15. Dezember 2008

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 15. Dezember 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 12. Dezember 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34A, Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Dezember 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5 Rue Jean-Pierre Brasseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 15. Dezember 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Juni 2009.

Provimentum I S.A.

Peter Hamacher / Edouard Georges

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116778/26.

(090140357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

P&S East Growth Luxembourg Sicar SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.579.

—
Conformément à l'article 3 des statuts, le 28 juillet 2009 les actionnaires ont décidé de prolonger la durée de P&S EAST GROWTH Luxembourg SICAR, SCA pour deux périodes d'un an additionnelles.

Pour P&S EAST GROWTH LUXEMBOURG SICAR, SCA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116779/13.

(090140173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

NESTOR Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.832.

—
Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Mitglieder des Verwaltungsrates der o.g. Gesellschaft wie folgt geändert haben:

Herr Dr. Tobias Spies, Herderstr. 10, D-85080 Gaimersheim, wurde mit Wirkung zum 10.6.2009 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Das Mandat endet mit Ablauf der im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Diese Änderung wurde im Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 10.6.2009 festgehalten.

Luxembourg, den 20.8.2009.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009116772/15.

(090140264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Vimentum II S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.868.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 31. Oktober 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 31. Oktober 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 29. Oktober 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34A, Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Oktober 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5 Rue Jean-Pierre Brasseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 31. Oktober 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

Vimentum II S.A.

Peter Hamacher / Edouard Georges

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116776/26.

(090140359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 septembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009116789/12.

(090139911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Praine Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 8 juillet 2009 que:

1. Est élu en tant que président du Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 3 juillet 2009:

- Monsieur SAIN1 FASANOTTI Umberto, né le 21 décembre 1944 à Milan, citoyen Suisse et demeurant 16 via dei somazzi, 6932, Lugano-Breganzona en Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009116764/16.

(090140367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

DMF Partners Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Mistimee Holding S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.994.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 mai 2009 à 17h00

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de reconduire les personnes suivantes dans leur mandat d'administrateur de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'année 2015:

* Monsieur Clive GODFREY, demeurant professionnellement à L - 2330 LUXEMBOURG, 128 Boulevard de la Pétrusse;

* Monsieur Jean-Pierre HIGUET, demeurant professionnellement à L - 2330 LUXEMBOURG, 128 Boulevard de la Pétrusse;

* Monsieur Stéphane BIVER, demeurant professionnellement à L - 2330 LUXEMBOURG, 128 Boulevard de la Pétrusse;
- de reconduire dans son mandat de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'année 2015:

* La société DATA GRAPHIC SA., ayant son siège social à L - 2330 LUXEMBOURG, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116768/26.

(090140360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

LBREP II Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.629.

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, Sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour LBREP II Gracechurch S.à r.l.

Mr. Michael Denny / Mr. Mike Tsoulies

Gérant catégorie A / Gérant catégorie B

Référence de publication: 2009116752/14.

(090139804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Luxupart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprise au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxempart Capital Partners, SICAR S.A.
François TESCH / LUXEMPART S.A. Représentée par Alain HUBERTY
Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009116624/14.

(090139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

T & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116670/10.

(090140258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116667/11.

(090139793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Melk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116666/10.

(090140256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Seafar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116665/10.

(090140254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

HC Investissements ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.732.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Septembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009116635/13.

(090140270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116662/10.

(090139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Euro Participations et Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116663/10.

(090140249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Texfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116664/10.

(090140251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pendragon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116661/10.

(090140247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.837.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Patrice Gilson / Steve David

Director / Managing Director

Référence de publication: 2009116930/14.

(090140580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116443/10.

(090140320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116444/10.

(090140323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

LSF Loan Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.400.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116441/10.

(090140316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116442/10.

(090140318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**Osten S.A., Société Anonyme,
(anc. Osten S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.570.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/09/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009116467/14.

(090139991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

LSF Loan Investments Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.400.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116440/10.

(090140314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

General Construction Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116438/10.

(090140078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

G.C. Matériel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 53.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116437/10.

(090140077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 98.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008

L'an deux mil huit, le 21 mai à 11.30 heures, les actionnaires de la société anonyme Advantage Communication, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles RUPPERT.

Monsieur Robert HOCHMUTH et Monsieur Alain IERACE acceptent la fonction de scrutateurs, Madame Géraldine WEBER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le tout conformément aux statuts.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte et paraphée "ne variatur" par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés et possédant 500 parts sociales, soit la totalité des actions, se sont régulièrement constitués en assemblée générale et peuvent valablement délibérer.

Résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de la société BDO Compagnie Fiduciaire, RCS Luxembourg B 71178, 5, "Centre Etoile", boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Howald, le 7 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Charles Ruppert

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009116489/24.

(090140207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

ProLogis France CII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.489.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116267/17.

(090139637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116262/10.

(090140204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Parc Capital (Grenada) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116256/10.

(090140201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

ProLogis France XXXII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.937.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116259/17.

(090139669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Esaf International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009113719/10.

(090136419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Expérience Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009113710/10.

(090136550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Expérience Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009113712/10.

(090136549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Finca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009113706/10.

(090136552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Kikkolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.333.925,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.992.

RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, Monsieur Peter Gibbs, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2009114654/14.

(090137694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Red & Black Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.350.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, Monsieur Peter Gibbs, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2009114662/14.

(090137654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Institut Mobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 37.773.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114810/10.

(090138177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Bois Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 34.891.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114809/10.

(090138176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Corallia, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 74.850.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114818/10.

(090138054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Nexcentrica Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114560/10.

(090137806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Wichford VGB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.297.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114819/10.

(090138057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.299.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114820/10.

(090138060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Wichford Dandelion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.298.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114821/10.

(090138062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Wichford Ebony Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.301.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114822/10.

(090138063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Kitza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.928.

RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, Monsieur Peter Gibbs, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009114655/14.

(090137691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.556.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, Monsieur Peter Gibbs, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009114668/14.

(090137647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Telco Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.268.990,87.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.920.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, Monsieur Peter Gibbs, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009114669/14.

(090137636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Howald Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 21.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HOWALD-SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114801/12.

(090138374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.677.455,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'administrateur de la Société, Monsieur Peter Gibbs, a changé son adresse professionnelle du 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Royaume-Uni au 80 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Séverine Michel
Administrateur

Référence de publication: 2009114666/14.

(090137649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009114670/13.

(090137347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Patron Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.759.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009114671/13.

(090137367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Prestige Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 78.196.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114805/11.

(090138166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

IP-Phyt-Food, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 38, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 138.980.

*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire tenue en date du 12 août 2009*

1. Démission de Monsieur XHARDEZ Didier de son mandat de gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009.
2. Nomination de Monsieur Max MEYER, administrateur de sociétés, demeurant au 36, rue de Reichlange à L-8508 Redange-sur-Attert, en qualité de gérant pour une durée indéterminée. Il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009114633/17.

(090137602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Peninsula Property Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 147.935.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine , on the twenty sixth day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Desmond Whyte, residing at 59 rue du Rhone, 1204 Geneva, Switzerland, hereby represented by Ms Nadia Adjeroun, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed;

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Peninsula Property Development S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Peninsula Property Development S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

4.3. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares without nominal value fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is established by inscription in said register.

The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers. The board of managers shall be composed of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg.

8.3. The board of managers shall choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.5. Any manager of a Class may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same Class as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7. The board of managers can deliberate or act if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Managers are present or represented. Decisions shall be taken by the vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by the chairman or by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or two managers.

8.9. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

V. Share holding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, annual accounts, allocation of profits

Art. 16. Financial year.

16.1. The Company's financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 17. Annual accounts.

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has fully subscribed and paid up the following shares:

| Subscriber | Number of shares | Aggregate Subscription price (EUR) | Payment (EUR) |
|-------------------------|------------------|------------------------------------|---------------|
| Desmond Whyte | 125 | 12,500.- | 12,500.- |
| Total: | 125 | 12,500.- | 12,500.- |

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,300.- Euros.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.
2. The first financial year of the Company shall start at the date of incorporation and end on 31 December 2010.
3. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for a undetermined period of time:

Mr Desmond Whyte, born in Roscommon on 30 June 1949, residing at 59 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland;
as Class A Manager;

Mr. Denis Van den Bulke, born in Liège on 10 July 1959, residing professionally at L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster;

and Ms Laurence Jacques, born in Verviers on 11 April 1977, residing professionally at L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster;

as Class B Managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Desmond Whyte, résidant au 59, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, ici représenté par Mlle Nadia Adjroun, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et du notaire instrumentant,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de Peninsula Property Development S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Peninsula Property Development S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes natures et la détention, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également prendre des participations dans des sociétés en commandite.

L'objet de la Société comprend en particulier l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

4.2. La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, mais non offerts au public.

4.3. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts ou toute autre garantie à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous gages ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autre structure sociétaire similaire.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire, de la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

VI. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause légitime, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance devra être composé d'au moins un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera à toutes les réunions du conseil de gérance, et en son absence, le conseil de gérance élira à la majorité des voix émises, un autre gérant en tant que président temporaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de télécommunication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant d'une Classe pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de sa Classe en tant que mandataire par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de télécommunication.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement avec au moins une (1) voix d'un gérant de Classe A et une voix d'un gérant de Classe B.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés soit par le président, soit par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

8.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, est autorisé à délégué la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociale qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas 25 (vingt-cinq). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10 pour cent du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions énoncées par la Loi.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Prix de souscription total (EUR) | Paiement (EUR) |
|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------|
| Desmond Whyte | 125 | 12.500,- | 12.500,- |
| Total: | 125 | 12.500,- | 12.500,- |

La preuve du paiement du total du prix de souscription a été fournie au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ 1.300,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.
2. Le premier exercice social de la Société débutera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société et seront membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

M. Desmond Whyte, né à Roscommon le 30 juin 1949, résidant au 59 rue du Rhône, 1204 Geneva, Suisse;

en tant que gérant de Classe A;

M. Denis Van den Bulke, né à Liège le 10 juillet 1959, résidant professionnellement à L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster;

et Mme Laurence Jacques, née à Verviers le 11 avril 1977, résidant professionnellement à L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster;

en tant que gérants de Classe B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française. A la requête du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. ADJEROUN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35464. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009116326/439.

(090139992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**E.I.B.L. S.à r.l., Espace Immobilier et Bâtiments Lux, Société à responsabilité limitée,
(anc. Espace Immobilier et Bâtiments Lux Sàrl).**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.290.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Jean-Claude ROETS, conducteur de travaux, demeurant à F-57360 Malancourt, 20, rue Ligier Richier, associé unique de la société Espace Immobilier et Bâtiments Lux Sàrl, avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.290, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 666 du 18 mars 2008.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de changer la dénomination de la société en E.I.B.L. Sàrl et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de E.I.B.L. Sàrl, Espace Immobilier et Bâtiments Lux."

Deuxième résolution

L'associé décide de compléter l'objet social en créant deux départements, et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet des travaux de plafonnage et de façades, tous travaux de bâtiments et location de matériel roulant, la location de biens immobilier et mobiliers et l'exploitation d'une agence immobilière, formant le département "Espace Immobilier Bâtiments Lux", et l'activité d'enquêtes et d'investigations, la vente d'appareils électroniques et toutes activités relatives à la protection et à la sécurité des biens et des personnes, formant le département "Enquêtes Investigations du Bassin Luxembourgeois".

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

L'associé décide de nommer un gérant administratif, à savoir Christophe ROETS, employé privé, demeurant à F-57360 Amnéville (France), 14, avenue Bataillon Bigeard, pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier sa fonction de gérant unique en gérant technique, et par conséquent décide de modifier la gérance comme suit:

La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Cinquième résolution

L'associé décide de transférer le siège de la société de Mondorf-les-Bains à Bergem, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bergem."

Sixième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-3313 Bergem, 95, Grand Rue.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ROETS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 août 2009. REM 2009/1083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 septembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009116335/55.

(090139941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 82.818.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 9 juillet 2009 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L 2661 LUXEMBOURG.

- Les démissions de Monsieur Frédéric MULLER, Monsieur Tom FABER, Monsieur Laurent MULLER de leurs fonctions d'Administrateurs de la société on été acceptées;

- La démission de la FIDUCIAIRE MARC MULLER de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1 novembre 1961, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, Monsieur Xavier VINCENT, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg

Ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de la société;

- La société F.G.S. CONSULTING LLC ayant son siège social au 520 S -7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101, USA a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009115126/30.

(090138355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.
